

Séance ordinaire du 25 janvier 2021

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-cinquième jour du mois de janvier deux mille vingt et un à dix-huit heures cinq, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2021-00-20

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-21

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par 16 personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2021-00-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 11 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-23

Dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Karine Laflamme est déposé.

CV-2021-00-24

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 14 et 15 décembre 2020 et des 7, 11 et 12 janvier 2021

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 14 et 15 décembre 2020 et des 7, 11 et 12 janvier 2021 est déposé.

CV-2021-00-25

Condoléances au membre du conseil de la Ville, monsieur Guy Dumoulin, et à la famille de madame Jeannette Plouffe

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des élus du conseil de la Ville, au membre du conseil de la Ville, monsieur Guy Dumoulin, à la suite du décès de sa mère, madame Jeannette Plouffe, ainsi qu'aux membres de sa famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-26

Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

D'adhérer à la déclaration d'engagement ayant pour thème *La démocratie*

dans le respect, par respect pour la démocratie.

De s'engager à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-27

Demande au ministre de la Justice concernant la désignation d'une juge ou d'un juge à la Cour municipale de Lévis

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'aviser le ministre de la Justice et le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales de la cessation des fonctions de l'honorable juge Julie Vachon à la Cour municipale de Lévis et de demander au ministre de la Justice d'entreprendre les démarches requises visant la désignation d'une juge ou d'un juge pour la Cour municipale de Lévis dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-28

Félicitations et remerciements à l'honorable juge Julie Vachon

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter et de remercier l'honorable juge Julie Vachon pour l'excellence de son travail, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-29

Tarif de rémunération additionnelle versée à la greffière et présidente d'élection en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

[Document d'aide à la décision BPE-2021-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le tarif de rémunération additionnelle versée à la greffière et présidente d'élection pour l'exercice de ses devoirs et fonctions découlant de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et ce, à

compter de 2021, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision BPE-2021-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-30

Réclamation de la subvention du ministère des Transports relativement aux travaux de pavage 2020

[Document d'aide à la décision GEN-2020-116](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De confirmer que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* du *Programme d'aide à la voirie locale* et que le formulaire de reddition de comptes V-321 a été dûment rempli.

De confirmer que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles à ce programme.

D'approuver les dépenses admissibles à ce programme pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 73 561 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

De confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

D'autoriser la greffière à signer le formulaire de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-31

Programme d'aide financière pour l'entretien de la *Route verte* et du parcours Harlaka pour l'année 2020

[Document d'aide à la décision INF-2021-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'accepter le rapport des coûts d'entretien de la *Route verte* pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2020, tel qu'il est présenté en annexe à la fiche de prise de décision INF-2021-001, selon les données du 15 décembre 2020.

D'accepter le rapport des coûts d'entretien du parcours Harlaka (tronçon en attente de reconnaissance par le ministère des Transports) pour l'exercice financier 2020, tel qu'il est présenté en annexe à cette fiche de prise de décision, selon les données du 15 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-32

Approbation du Règlement numéro 162 autorisant un emprunt à long terme de 2 300 000 \$ pour le financement de différents projets prévus au Programme des immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2021-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'approuver le Règlement numéro 162 autorisant un emprunt à long terme de 2 300 000 \$ pour le financement de différents projets prévus au Programme des immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-33

Renouvellement du mandat des membres du comité de mesures différentes de la Ville

[Document d'aide à la décision INC-2020-017](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De renouveler, rétroactivement au 7 avril 2019, le mandat des personnes suivantes à titre de membres du comité de mesures différentes de la Ville :

- monsieur Daniel Bergeron, conseiller en aménagement du territoire de la Direction de l'urbanisme, à titre de vice-président;
- monsieur Steve Larose, chef de division de la Direction du service de la sécurité incendie, à titre de président;
- monsieur Daniel Savoie, technicien en prévention incendie de la Direction du service de la sécurité incendie, à titre secrétaire;
- monsieur Michaël Thomassin-Lemieux, inspecteur en bâtiment de la Direction de l'urbanisme, à titre de membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-34

Modification à la composition du comité de sécurité publique et de circulation

[Document d'aide à la décision INC-2021-004](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De modifier la composition du comité de sécurité publique et de circulation,

afin de remplacer le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier et de décréter que ce comité est alors composé des membres suivants :

- le membre du conseil de la Ville Amélie Landry;
- le membre du conseil de la Ville Janet Jones;
- le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu;
- le membre du conseil de la Ville Mario Fortier.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-35

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-002, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-36

Désignation de représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés et employées de l'ex-Ville de Lévis (21 190)

[Document d'aide à la décision DSA-2021-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De renouveler la désignation des représentants de l'employeur pour un mandat de trois ans de monsieur Clément Genest, membre du conseil de la Ville, et monsieur Serge Côté, membre du conseil de la Ville, au sein du comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190).

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-37

Désignation des représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision DSA-2021-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De renouveler la désignation des représentants de l'employeur pour un mandat

de trois ans de monsieur Clément Genest, membre du conseil de la Ville, et monsieur Serge Côté, membre du conseil de la Ville, au sein du comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986).

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-38

Suspension du taux d'intérêt sur les taxes municipales, excluant les droits de mutation, à compter du 20 janvier jusqu'au 31 mai 2021

[Document d'aide à la décision DSA-2021-007](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De fixer, à compter du 20 janvier 2021, à 0 % le taux d'intérêt applicable sur les retards de paiement des taxes, excluant les droits de mutation et ce, jusqu'au 31 mai 2021 et de décréter qu'après cette date, le taux prévu à la résolution 011213 s'appliquera à moins que le taux d'intérêt particulier ainsi fixé soit renouvelé par décision du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-39

Abrogation de la résolution CV-2020-04-33 « Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot, affectation du fruit de la vente, abrogation de la résolution CV-2019-08-77 « Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot et affectation du fruit de la vente » et abrogation de la résolution CV-2020-00-57 « Avenant à l'offre d'achat de T.Y. moteurs inc. pour l'acquisition d'une partie supplémentaire du lot 6 268 614 du cadastre du Québec, affectation du fruit de la vente et confirmation relative l'utilisation de cette partie de lot » » et remboursement du dépôt

[Document d'aide à la décision DEV-2021-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'abroger la résolution CV-2020-04-33 « Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot, affectation du fruit de la vente, abrogation de la résolution CV-2019-08-77 « Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot et affectation du fruit de la vente » et abrogation de la résolution CV-2020-00-57 « Avenant à l'offre d'achat de T.Y. moteurs inc. pour l'acquisition d'une partie supplémentaire du lot 6 268 614 du cadastre du Québec, affectation du fruit de la vente et confirmation relative l'utilisation de cette partie de lot » » et de rembourser le dépôt de 30 566,36 \$ à 9414-9838 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-40

Option de prolongation du contrat pour la disposition de sols contaminés pour divers projets municipaux 2018-2020 (regroupement des lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8)

[Document d'aide à la décision APP-2020-146](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De renouveler le contrat pour la disposition de sols contaminés pour divers projets municipaux 2018-2020 (regroupement des lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8) pour une dépense estimée à 167 283,33 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres 2018-50-41 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-41

Rejet de la soumission et annulation de l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion des risques et de gestion du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville et du portefeuille d'assurance de dommages des organismes bénévoles

[Document d'aide à la décision APP-2021-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'annuler l'appel d'offres 2020-55-106 pour la fourniture de services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et de gestion du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville et du portefeuille d'assurance de dommages des organismes bénévoles et de rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission reçue le 23 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-42

Modification de l'acte de servitude concernant les lots 5 889 484 et autres du cadastre du Québec (rues du Marqueur et de la Toise, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeville)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-058](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De renoncer au bénéfice de la servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout établi à l'acte notarié publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis sous le numéro 23 246 300, uniquement à l'égard des lots 5 889 484, 5 889 485, 5 889 514 et 6 365 743 du cadastre du Québec, conditionnellement à l'acquisition par la Ville, à titre gratuit, d'une

servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout sur une partie des lots 5 889 484, 5 889 485, 5 889 514 et 6 365 743 de ce cadastre, selon les conditions énoncées à l'annexe 3 de la fiche de prise de décision APP-GI-2020-058, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le demandeur et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-43

Bail à intervenir avec Le patro de Lévis inc. concernant la location de locaux à des fins communautaires dans l'immeuble situé au 6150, rue Saint-Georges (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-059](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De conclure le bail à intervenir avec Le patro de Lévis inc. concernant la location de locaux à des fins communautaires dans l'immeuble situé au 6150, rue Saint-Georges (secteur Lévis), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-059, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à ce bail et à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-44

Modification de la résolution CV-2012-00-87 « Acquisition de servitudes sur une partie des lots 4 365 324 et autres du cadastre du Québec et renonciation au bénéfice de servitudes (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De modifier la résolution CV-2012-00-87 « Acquisition de servitudes sur une partie des lots 4 365 324 et autres du cadastre du Québec et renonciation au bénéfice de servitudes (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) » par la suppression du 5^e paragraphe de l'alinéa.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-45

Avis de motion du Règlement RV-2021-20-87 modifiant le Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-030](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-20-87 modifiant le Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2020-030.

Ce règlement a pour objet d'apporter certaines modifications au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec dont notamment la modification de certains termes et définitions, l'ajout de l'octroi d'un crédit de taxes foncières dans les différentes formes d'aide financière et la modification du nombre de versements de l'aide financière sous forme monétaire.

CV-2021-00-46

Avis de motion du Règlement RV-2021-20-88 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DSA-2021-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-20-88 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-003.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2021-00-47

Avis de motion du Règlement RV-2021-20-89 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DSA-2021-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-20-89 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-003.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables,

de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2021-00-48

Avis de motion du Règlement RV-2021-20-90 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DSA-2021-004-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-20-90 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-004-R-1.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 7 000 000 \$, d'un terme de 5 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques.

CV-2021-00-49

Avis de motion du Règlement RV-2021-20-91 décrétant un emprunt de 6 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DSA-2021-004-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-20-91 décrétant un emprunt de 6 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-004-R-1.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 6 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2021-00-50

Avis de motion du Règlement RV-2021-20-92 décrétant un emprunt de 37 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DSA-2021-004-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-20-92 décrétant un emprunt de 37 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-004-R-1.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 37 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2021-00-51

Adoption du Règlement RV-2020-20-85 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2021 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision DSA-2020-046](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-85 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2021 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2021, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville, situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2020-20-85 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2021 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-00-52

Adoption du Règlement RV-2020-20-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer l'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements et articles usagés)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-003](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'autoriser et encadrer l'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements et articles usagés sur le territoire de la ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D’adopter le Règlement RV-2020-20-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-07-48.

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-00-53

Période d’intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2021-00-54

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 19 heures 23, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
